



RONCHIN

Canton de Lille Sud-Est

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

FEVRIER 1990



PRESENTATION

La départementale 917 définit la limite Sud-Ouest du territoire de Ronchin avec Fâches-Thumesnil, puis elle fait un coude important sur la commune de Fâches, franchissant une voie de chemin de fer pour pénétrer à nouveau dans Ronchin, face à la mairie et traverser le centre commercial et administratif de la commune, avant d'atteindre Lille.

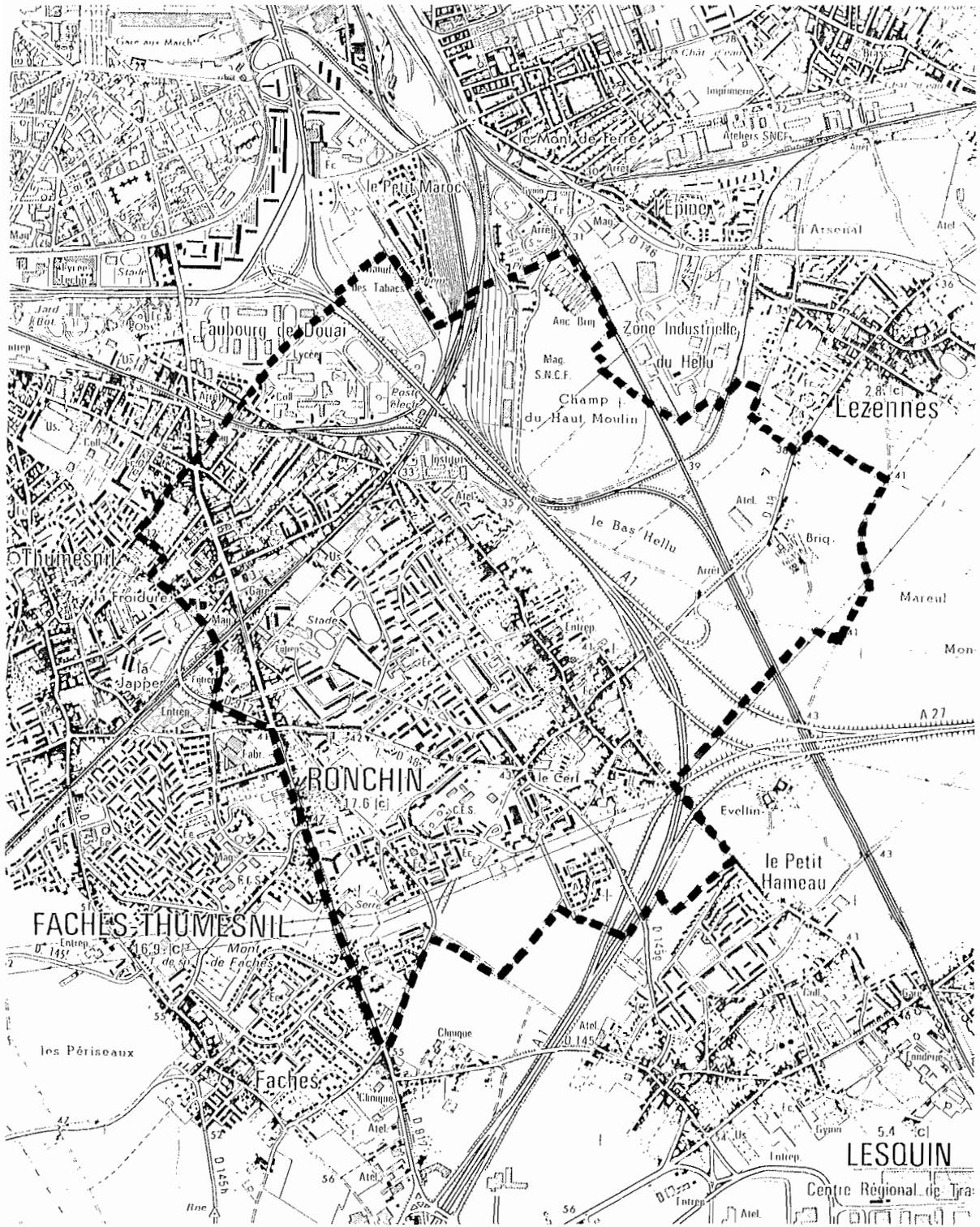
L'imbrication des territoires communaux amène une perception confuse des espaces qui nuit à leur identité et pourrait générer à terme une déstructuration urbaine dans une commune déjà éclatée.

Afin de confirmer la fonction de centralité du secteur nord de la rue Jean-Jaurès compris entre la mairie et Lille, la Municipalité a décidé de requalifier l'espace urbain en menant des opérations d'embellissement de l'espace public et en encourageant les particuliers à valoriser leur patrimoine privé.

Cette volonté se traduit par la mise en oeuvre de plusieurs actions complémentaires:

- l'étude d'un projet d'embellissement des espaces publics,
- la présentation et l'exposition des projets aux habitants dans le but de les informer et de les sensibiliser à leur cadre de vie,
- la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales à l'attention des commerçants pour les aider à améliorer les façades de leurs commerces dans un souci de cohérence et d'harmonie qui renforce l'identité des lieux.

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

PRINCIPES GENERAUX

La rue Jean-Jaurès doit satisfaire plusieurs fonctions, en partie contradictoires, en partie complémentaires, de desserte locale et de liaison intercommunale (11360 véhicules/jour en 1987), d'aire de stationnement pour accéder aux commerces et aux services, de circulation piétonne et enfin de "vitrine" participant à la définition de l'image de la commune.

- l'étude de circulation menée par les services de la C.U.L.D. devrait permettre de cerner les besoins minimum en chaussée roulable et en aires de stationnement dans la rue Jean-Jaurès et reporter les parkings sur les espaces contigus (par exemple, le stationnement en épi sur le contour de l'église permettrait de libérer un parvis face à l'entrée de l'édifice).
- les solutions d'aménagement retenues permettront d'éviter tout empiètement de l'automobile sur les espaces piétonniers : aujourd'hui le stationnement se fait aussi sur les trottoirs et sur les passages piétonniers.



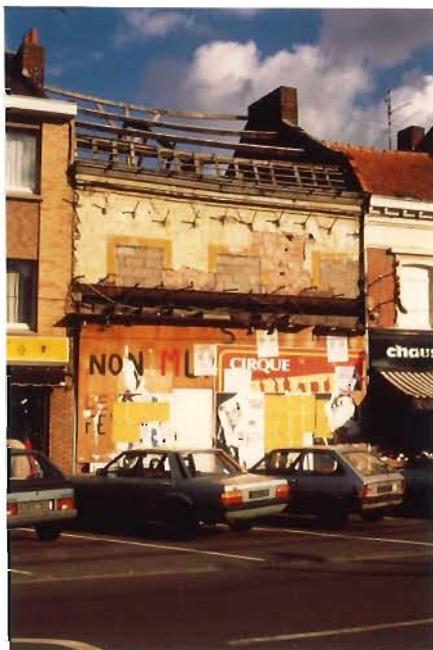
- le mobilier urbain ne doit pas être surabondant. Il participera à la valorisation de l'espace et à l'affirmation de l'identité urbaine (cf. la politique haussmanienne pour conforter l'image de Paris comme capitale).

Il est dommage qu'un panneau d'informations municipales soit envahi par la publicité commerciale.

- l'accroissement de la sécurité routière passe par la réduction visuelle de la voie. Elle peut se faire par la mise en valeur de ces séquences et la réduction visuelle de la voie par :



- . la plantation d'arbres (création d'effet de parois, réalisation de "portes" végétales aux entrées et aménagement des points particuliers),
- . la modification de la couleur du revêtement de sol à chaque entrée et en bordure de chaussée pendant toute la traversée de l'agglomération de façon à créer des effets optiques renforçant la présence de l'espace bâti et provoquant un resserrement fictif de la voie,
- . l'installation d'un éclairage et d'une signalisation plus adaptés à un lieu de convivialité qu'à un espace de trafic routier.



- la plantation d'arbres d'alignement permet de masquer les problèmes créés par l'espace privé, maison abandonnée, panneaux publicitaires, épannelage disgracieux des façades.

Les principes généraux une fois définis, il est possible de déterminer un certain nombre de séquences rythmant le parcours de la départementale dans le centre de Ronchin :

- l'entrée par la rue Lavoisier
- la place de l'hôtel de ville
- l'espace commercial
- la place de l'église
- l'entrée par le faubourg de Douai

L'ENTREE PAR LA RUE LAVOISIER



Premier espace urbain après le pont qui enjambe la voie de chemin de fer, la rue Lavoisier constitue l'une des entrées essentielles de la commune.

Tours d'habitation, maisons individuelles et surface commerciale s'y retrouvent, créant un espace éclaté peu propice à signaler une "porte" de la ville.

Le traitement routier de la chaussée (marquage au sol en peinture blanche, îlots centraux...) accentue l'absence "d'urbanité" du site.

L'hôtel de ville, bien que perceptible à l'extrémité de la rue, passe inaperçu. Il est noyé dans l'ensemble des éléments disparates qui l'entourent, et perdu dans un espace trop vaste compte-tenu de ses dimensions.



La création d'une avenue plantée composée comme une "porte végétale" permettrait de mettre en scène le bâtiment de l'hôtel de ville en le situant comme point de vue dans l'axe de la chaussée.

LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

L'hôtel de ville est situé au carrefour de la rue Lavoisier et de la rue Jean-Jaurès, en recul par rapport à ces voies.



La rue Jean-Jaurès est coupée par la voie de chemin de fer.

Une passerelle piétonne s'élève au-dessus de la voie pour relier les deux secteurs de la rue.

Le détournement de la rue Jean-Jaurès vers la rue Lavoisier, l'impasse et la passerelle ainsi créées apportent une grande confusion dans la forme urbaine. L'aménagement du carrefour, plus fonctionnel que paysager, renforce cette impression.



La création d'une place arborée occupant l'aire de stationnement faisant face à l'hôtel de ville et le prolongement en impasse de la rue Jean-Jaurès permettrait de donner une échelle à l'espace plus conforme aux dimensions de l'hôtel de ville et de redessiner le carrefour de façon plus paysagère pour en faire une véritable place accueillante et conviviale.



L'ESPACE COMMERCIAL

Le caractère routier des aménagements de la voie incite les automobilistes à garer leur voiture le plus près possible du magasin dans lequel ils souhaitent faire leur courses.

Un système de stationnement de proximité sur de petites aires bien réparties le long de la rue permettrait de dégager de larges espaces piétonniers en face des commerces et de créer des liaisons plus sûres entre les deux côtés de la rue de façon à redonner priorité aux piétons dans le secteur commercial.



L'architecture des façades participe aussi de la qualité de l'espace public, aussi une action directe auprès des commerçants est-elle souhaitable.

LA PLACE DE L'EGLISE

Place de l'église, l'emprise de la chaussée domine aussi l'espace public.

Les espaces résiduels qui en résultent sont occupés par un stationnement automobile anarchique.

La place, pourrait être traitée comme un événement dans l'espace urbain (lieu de rencontre, parvis d'église...), une séquence attractive sur le parcours de la rue Jean-Jaurès.



Cet événement peut-être conforté par le vide créé de l'autre côté de la chaussée par un parking commercial.

Là encore, l'espace piétonnier se trouve réduit à une bande d'enrobé noir coincée entre deux aires de stationnement automobile et parsemée de poteaux.

L'ENTREE PAR LE FAUBOURG

Au nord de la Place de l'église, la rue Jean-Jaurès accuse en léger virage avant de pénétrer dans le faubourg de Douai à Lille.

Cette section, moins commerçante que la précédente, constitue l'entrée dans Ronchin en venant de Lille.

A l'architecture de début de siècle à deux étapes s'oppose les quelques constructions récentes d'immeubles d'une petite dizaine de niveaux.



Le passage d'une commune à l'autre est difficilement perceptible.

Une concertation avec la Municipalité lilloise permettrait d'harmoniser les aménagements au bénéfice des deux communes. La mise en place par la ville de Lille d'un concours d'idées sur l'aménagement des portes Sud de Lille crée dans ce secteur une opportunité.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

La qualité de l'espace urbain dépend aussi largement de la qualité des façades qui le bordent.

Les façades commerciales souvent sensibles à la mode respectent rarement l'architecture originale des bâtiments.

Dès lors, toutes les libertés semblent permises. La cohérence de l'espace urbain disparaît alors au profit d'une individualisation excessive des façades.

Quelques exemples locaux démontrent pourtant la possibilité de préserver l'identité de la commune tout en satisfaisant les exigences fonctionnelles et esthétiques de notre époque.



Les enseignes et les décorations lumineuses jouent aussi un rôle déterminant dans la mise en scène de l'espace (cf. les oriflammes rue Lepelletier à Lille).

Afin de conseiller les commerçants et de les aider à participer à la création d'une image à la fois cohérente et dynamique de la rue Jean-Jaurès, un cahier de recommandations architecturale sera élaboré et servira à la mise en place d'une opération d'information et de sensibilisation.